SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE CANADA
POLITIQUE NATIONALE

SUJET : Code de conduite pour les athlètes en sauvetage sportif	
CATÉGORIE : Sport	**CODE DE POLITIQUE :**
RÈGLEMENT :	**DATE D'APPROBATION DU CA :** 14 septembre 2026

Le sauvetage sportif a pour mission de faire progresser la mission de la Société de sauvetage Canada, soit prévenir la noyade et réduire les blessures liées à l'eau, et de réaliser notre vision d'un Canada libre de noyade et de blessures liées à l'eau. Tous les participants au sauvetage sportif - athlètes, entraîneurs, gérants, officiels, bénévoles, et membres du personnel - partagent la responsabilité de maintenir des comportements qui reflètent la vocation humanitaire de notre travail. Notre conduite, en compétition comme à l'extérieur de celle-ci, doit renforcer la confiance du public, incarner un leadership an matière de sécurité aquatique et consolider les valeurs qui sous-tendent la Société.

Guidé par des principes humanitaires, le sauvetage sportif s'engage envers une participation éthique qui priorise la sécurité, l'équité et le respect. La Société de sauvetage Canada croit que le sport doit être pratiqué de manière inclusive, sans harcèlement, abus, discrimination ou préjudice, et doit soutenir le bien-être physique, émotionnel et psychologique. Un comportement éthique exige la responsabilisation, la transparence dans la prise de décision, ainsi que le respect des règles, des officiels, des coéquipiers, des compétiteurs et de la communauté sportive au sens large.

En tant que chef de file canadien en matière de prévention de la noyade, nous reconnaissons que nos actions établissent une norme pour les autres. Nous valorisons la collaboration, l'innovation et l'excellence, et nous attendons de tous les participants qu'ils agissent avec intégrité et professionnalisme. La diversité, la flexibilité et la créativité renforcent le sauvetage sportif, et nous nous engageons à favoriser des environnements où les différences sont respectées et où chacun se sent en sécurité, bienvenu et valorisé.

Grâce au bénévolat, au leadership proactif et à sa mission humanitaire, le sauvetage sportif prospère lorsque les individus placent le bien collectif au-dessus du gain personnel. Ce cadre éthique constitue le fondement de tous les Codes de conduite, en définissant les attentes en matière de comportement qui soutiennent le sport sécuritaire, la compétition équitable et l'avancement continu des valeurs du sauvetage à travers le Canada et le monde.

1. OBJET

Ce Code de conduite énonce les attentes pour tous les athlètes participant au sauvetage sportif au Canada. Il soutient un environnement sportif sécuritaire, respectueux, inclusif et positif, et s'harmonise avec :

- Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)

- Sport Intégrité Canada (SIC)
- Les normes nationales de sport sécuritaire

2. PORTÉE
Ce Code s'applique à tous les athlètes du sauvetage sportif canadien, lors des entraînements, compétitions, camps et activités connexes, aux niveaux national et international.

3. VALEURS FONDAMENTALES
Les athlètes doivent :
- Faire preuve de respect envers eux-mêmes et envers les autres
- Démontrer l'esprit sportif et le franc-jeu
- Agir avec intégrité et honnêteté
- Soutenir l'inclusion, l'équité et la diversité
- Promouvoir la sécurité et le bien-être

4. NORMES DE CONDUITE
4.1 Comportement respectueux
Les athlètes doivent :
- Traiter les coéquipiers, entraîneurs, officiels, bénévoles, spectateurs et compétiteurs avec respect
- S'abstenir de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou de comportements menaçants
- Utiliser un langage et un comportement appropriés
- Respecter les différences culturelles
- Accepter les décisions des officiels avec respect
- Agir de manière à défendre les valeurs de la Société de sauvetage Canada et à promouvoir une représentation positive

4.2 Responsabilités en matière de sport sécuritaire
Les athlètes doivent :
- Suivre les politiques de sport sécuritaire et le CCUMS
- Signaler la maltraitance ou tout comportement dangereux
- Soutenir les coéquipiers qui soulèvent des préoccupations
- Maintenir des limites appropriées
- Participer à la formation sur le sport sécuritaire

4.3 Conduite à l'entraînement et en compétition
Les athlètes doivent :
- Se présenter aux entraînements et aux compétitions préparés et à l'heure
- Suivre les plans d'entraînement et les consignes de sécurité
- Concourir loyalement et dans le respect des règles
- Ne jamais tricher ni manipuler les résultats de la compétition
- Respecter l'équipement et les installations

4.4 Santé et bien-être
Les athlètes doivent :
- Prioriser le bien-être physique et mental
- Informer les entraîneurs des blessures ou des préoccupations de santé
- Ne jamais s'entraîner ou concourir en étant blessé sans autorisation médicale
- Éviter l'abus de substances

- Respecter les règles antidopage

4.5 Inclusion et équité

Les athlètes doivent :

- Accueillir les coéquipiers de tous horizons
- Interdire et dénoncer les comportements discriminatoires
- Soutenir des environnements sportifs aSICsibles
- Promouvoir une culture d'équipe positive

4.6 Médias sociaux et technologie

Les athlètes doivent :

- Utiliser les médias sociaux de manière à promouvoir la culture positive et inclusive du sauvetage
- Indiquer clairement que leurs opinions et points de vue personnels ne sont pas liés à leur représentation de la Société de sauvetage Canada
- Ne jamais publier de contenu nuisible, discriminatoire ou abusif
- Obtenir le consentement avant de publier des images d'autres personnes
- Ne pas se livrer à la cyberintimidation
- Signaler le harcèlement en ligne
- Respecter la confidentialité de leurs coéquipiers athlètes
- Maintenir des communications respectueuses avec les autres athlètes, entraîneurs et gérants

4.7 Représentation

Les athlètes doivent :

- Représenter le sauvetage sportif canadien de façon positive
- Agir de façon professionnelle lors des événements
- Suivre les politiques d'équipe et les codes vestimentaires
- Éviter tout comportement pouvant nuire à la réputation de l'organisation

5. CONDUITE INTERDITE

Les athlètes ne doivent pas :

- S'engager dans quelque forme de maltraitance que ce soit (CCUMS)
- Intimider, harceler ou faire preuve de discrimination
- Participer à toute activité d'initiation, notamment des initiations abusives
- Exercer des représailles contre une personne qui signale des préoccupations
- Utiliser des substances améliorant la performance
- Parier sur des compétitions de sauvetage
- Posséder ou consommer des substances illégales lors des événements
- Apporter des armes ou des objets dangereux

6. OBLIGATIONS DE SIGNALEMENT

Les athlètes sont encouragés à :

- Signaler la maltraitance ou les situations dangereuses
- Utiliser les mécanismes de signalement indépendants
- Parler à un adulte de confiance ou à un responsable du sport sécuritaire
- Comprendre que le signalement est protégé contre les représailles

7. MESURES DISCIPLINAIRES

Les manquements peuvent entraîner :

- De l'éducation ou des avertissements

- Une suspension temporaire
- Un retrait de l'équipe ou des événements
- La révocation du droit de participer à des événements ou équipes futurs
- Un renvoi aux autorités externes

8. DROITS DES ATHLÈTES

Tous les athlètes ont le droit :

- De se sentir en sécurité, respectés et inclus
- De s'exprimer au sujet de leurs préoccupations sans crainte
- D'être traités équitablement, sans égard à leurs capacités ou à leurs origines
- De poser des questions et d'obtenir de l'aide
- D'être soutenus par un adulte de confiance

9. ATTESTATION

Les athlètes doivent signer :

- Un engagement à respecter ce Code
- Une compréhension des politiques de sport sécuritaire
- Engagement à adopter un comportement respectueux

9. RÉVISION ET MISES À JOUR

Ce Code sera révisé régulièrement afin de s'harmoniser avec :

- Les lignes directrices du SIC
- Les mises à jour du CCUMS
- Les normes nationales du sport

10. LIGNES DIRECTRICES POUR LES ATHLÈTES MINEURS (MOINS DE 18 ANS)

Le sauvetage sportif canadien s'engage à offrir un environnement sécuritaire, favorable et adapté à l'âge pour tous les athlètes de moins de 18 ans.

10.1 Attentes envers les athlètes mineurs

Les athlètes de moins de 18 ans doivent :

- Traiter les coéquipiers, entraîneurs, officiels et bénévoles avec respect
- Suivre les règles de sécurité et les consignes
- Faire de leur mieux et avoir du plaisir
- Soutenir leurs coéquipiers et être gentils
- Utiliser un langage respectueux, en personne comme en ligne

10.2 Sensibilisation au sport sécuritaire

Les athlètes mineurs devraient :

- Savoir reconnaître un comportement sécuritaire ou non sécuritaire
- Comprendre les limites personnelles
- Faire confiance à leurs sentiments si quelque chose semble anormal
- Dire « non » aux situations inconfortables
- Aviser un adulte de confiance en cas de préoccupation

10.3 Signalement pour les athlètes mineurs

Les athlètes de moins de 18 ans sont encouragés à :

- Parler à un parent ou tuteur
- Parler à un entraîneur, un gérant, un ami ou une personne-ressource en sport sécuritaire
- Utiliser les options de signalement anonyme lorsqu'elles sont disponibles

- Appeler les services d'urgence s'ils se sentent en danger

Vous n'aurez pas de problème pour avoir demandé de l'aide.

10.4 Sécurité en ligne

Les athlètes mineurs doivent :

- Réfléchir avant de publier
- Ne jamais partager de renseignements personnels en ligne
- Éviter les messages privés ou secrets avec des adultes
- Signaler l'intimidation en ligne
- Demander la permission avant de publier des photos de coéquipiers

10.5 Soutien des parents ou tuteurs

Les parents ou tuteurs sont encouragés à :

- Revoir ce Code avec leur enfant
- Soutenir un comportement positif
- Aider leur enfant à signaler des préoccupations
- Se tenir informés des politiques de sport sécuritaire

HISTORIQUE D'APPROBATION

RÉDIGÉE PAR :	APPROUVÉE PAR :	APPROBATION DU CA
Commission du sport	Commission du sport	